



## COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

# Val-de-Travers, belle terre de retraite!

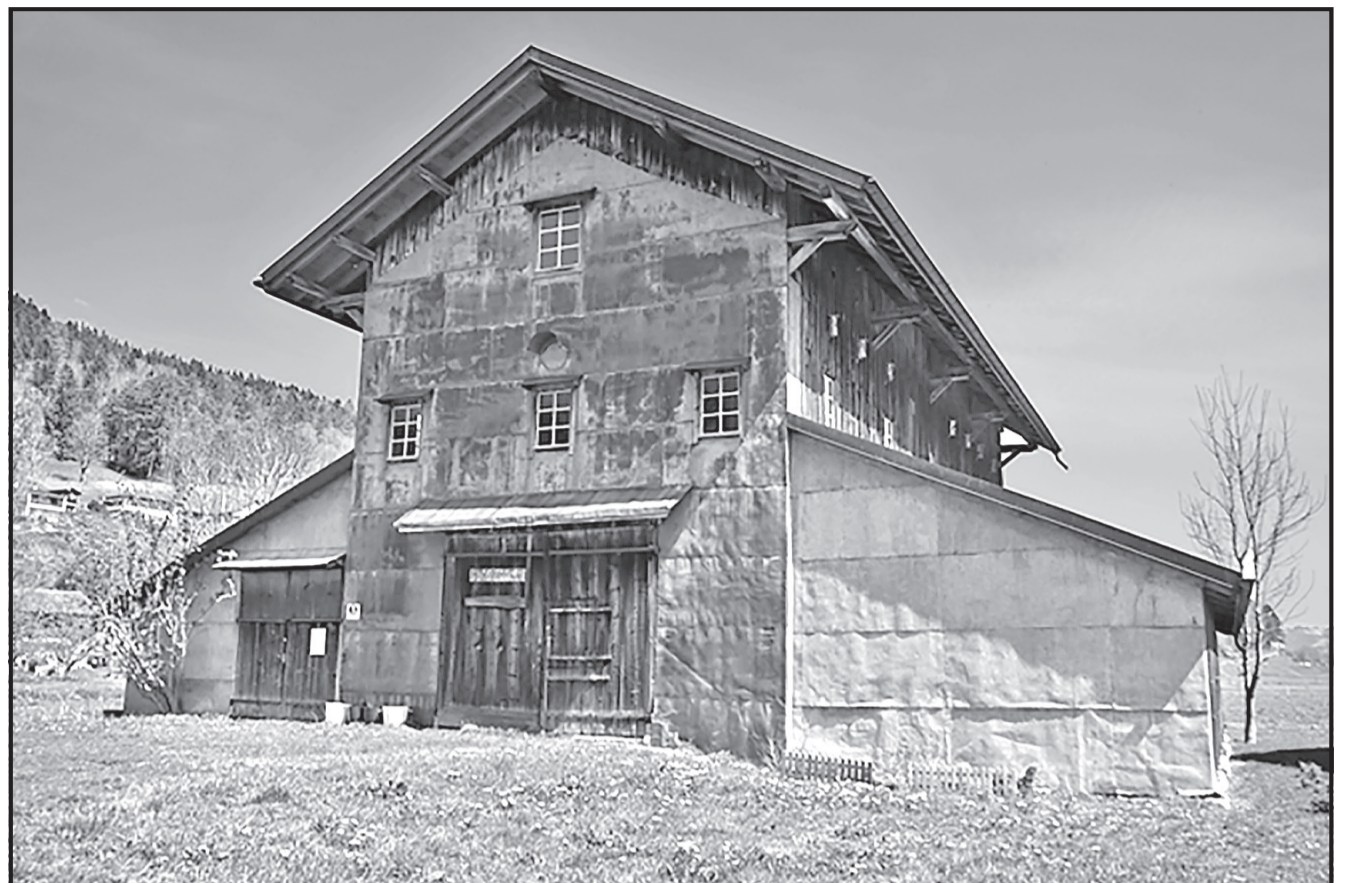
Les résultats de l'enquête réalisée auprès des seniors montrent une situation plutôt positive. Des améliorations sont toutefois attendues et des efforts s'avèrent indispensables en matière de communication.

Mieux connaître les attentes et les besoins des personnes de plus de 65 ans habitant à Val-de-Travers. Tel était l'objectif de l'enquête menée par la commune ce printemps, par le biais d'un questionnaire adressé à plus de 2'300 personnes. Plus de 36 % d'entre elles y ont répondu, soit presque deux fois plus que le minimum requis pour disposer de données valables. Celles-ci serviront au Conseil communal pour élaborer un plan d'action complémentaire aux stratégies cantonale et fédérale, ainsi qu'à l'action des nombreux prestataires concernés.

De premiers résultats peuvent être communiqués à ce stade. Globalement, il apparaît que les aînés (d'un âge moyen de 76,1 ans) se sentent plutôt bien, jugeant leur état de santé bon pour plus de la moitié, moyen (empêchant certaines activités) pour un tiers d'entre eux. Deux tiers disposent d'un réseau de proches les aidant ou étant susceptibles de les aider ; un cinquième environ fait aujourd'hui appel à des proches ou des prestataires pour des aides au repas, aux

tâches ménagères ou administratives, ainsi que pour leurs déplacements. Une analyse plus fine encore à venir auprès de la population des plus de 80 ans devrait dégager des renseignements plus précis sur le « quatrième âge ».

La perception des seniors de leur environnement est plutôt positive, qu'il s'agisse de leur logement, de la mobilité ou de l'accès aux prestations et aux services. 61 % des répondants estiment que Val-de-Travers est un lieu « tout à fait propice » à la retraite, 27 % jugeant qu'il l'est partiellement. Ce très haut niveau de satisfaction n'empêche pas les critiques constructives, portant sur des améliorations attendues envers la commune (augmenter le nombre de bancs publics et les déneiger en hiver, rendre l'accès aux services communaux plus facile) ou d'autres entités (l'inconfort ou l'absence de salles d'attente pour les transports publics est pointé du doigt). D'importants efforts sont aussi et surtout à porter sur le terrain de la communication, de nombreuses prestations restant inconnues.



L'histoire de votre musée (19/24)

© MRVT.



## Echo des autorités

### Illuminations de Noël – du nouveau !

En 2011, par souci d'équité et surtout d'économie d'énergie, notre commune a harmonisé les décorations de Noël dans les villages et sur les neuf sapins durant la période de l'Avent. Dix ans plus tard, il est temps de songer au renouvellement de ces illuminations qui montrent des signes de fatigue.

Il a dès lors été imaginé de remplacer les illuminations actuelles et de les renforcer par l'ajout de pièces supplémentaires dans les villages.

Pour ce faire, la commune va acquérir 50 nouveaux motifs qui pourront être installés sur les mâts

d'éclairage public et qui seront allumés pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 6 janvier.

La situation dans les villages de Fleurier et Couvet ne va pas évoluer pour l'instant car des travaux de réaménagement seront entrepris aux alentours de la place de la Gare à Fleurier à court terme et le long de la Grand-Rue à Couvet à moyen terme.

Les sapins de Noël, quant à eux, conserveront cette année encore les décorations actuelles.

L'impact de ces nouvelles installations sur notre environnement sera encore réduit dans la mesure

où la structure des produits retenus est réalisée par impression et composée d'une matière biodégradable très résistante, biosourcée, garantie sans OGM et élaborée à base de canne à sucre, ce qui rend le produit 100 % recyclable.

## EN BREF

### Arnaques téléphoniques – Piqûre de rappel

En mai dernier, nous vous informions que plusieurs commerçants vallonniers avaient été approchés par des démarcheurs agissant fausement au nom de notre Commune. Selon de nouveaux renseignements, les tentatives ont recommencé l'été dernier.

Nous invitons donc toutes les personnes ayant été contactées par ces prétendus courtiers à s'annoncer auprès de la Police neuchâteloise, ce qui permettra à cette dernière de rassembler un maximum d'indices sur ces appels téléphoniques. En cas de tentative d'escroquerie, il est important de rappeler que c'est aux commerçants concernés de porter plainte.

Finalement, nous vous rappelons que les seules démarches cautionnées par notre Commune sont menées par les entreprises Historika SA (sise à Payerne et Oberuzwil SG) et Meka Kunstgrafik GmbH (sise à Zurich), qui s'occupent des panneaux d'orientation communaux, et par la direction du Centre sportif régional qui gère des partenariats publicitaires spécifiquement liés aux infrastructures sportives communales.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'administration communale.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Tous aux urnes !

Le dimanche 20 octobre prochain au bureau de vote de Fleurier (rue du Temple 8) entre 10 h et 12 h. N'oubliez pas de vous munir du matériel reçu ! La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin.

### Vote par correspondance

Attention, votre carte de vote doit contenir votre date de naissance et signature ; veillez à l'insérer dans l'enveloppe-retour – et non dans l'enveloppe de vote – afin que l'adresse de l'administration communale apparaisse dans la fenêtre. N'oubliez pas de l'affranchir sans faute si vous l'envoyez par la poste, sans quoi votre vote ne pourra pas être pris en considération. A envoyer au plus tard le jeudi 17 octobre en courrier A. Par ailleurs, vous avez la possibilité de déposer votre enveloppe de vote dans l'urne ou la boîte aux lettres de votre village. Elles seront régulièrement relevées jusqu'à la fermeture du vote par correspondance, soit le dimanche matin à 10 h.

Nous vous rendons attentifs que, pour ces élections, la population neuchâteloise ne pourra pas utiliser le vote électronique via le Guichet unique en raison d'erreurs découvertes dans le code source du système de La Poste.

### Renseignements

[www.ch.ch/fr/democratie/votations](http://www.ch.ch/fr/democratie/votations). Administration communale : 032 886 43 00 selon les horaires suivants :  
Lu à je 7 h 30-12 h / 13 h 30-17 h  
Ve 7 h 30-15 h non-stop  
En sus des notices explicatives fédérale et cantonale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur les sites Internet suivants : [www.swiss.vote](http://www.swiss.vote) et [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch)

Alors, toutes et tous aux urnes : ensemble, faisons remonter le taux de participation de notre commune et contribuons à la vie démocratique de notre pays !



## ANNONCES

### SDIS - Avis de recrutement

Avis de recrutement 2020 pour les communes de Val-de-Travers, La Côte-aux-Fées et Les Verrières.

Les personnes valides (hommes et femmes des classes 1985 à 2001) désirant être incorporées dans le service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers sont invitées à participer à la séance de recrutement qui aura lieu le

Jeudi 7 novembre à 19 h 30 à la salle de spectacle (collège), rue du Collège 9 à Môtiers

Lors de cette soirée, vous serez informé(e) en détail sur l'organisation du SDIS Valtra et de ses différentes activités. Le SDIS a besoin de vous !

Si vous ne pouvez pas assister à cette soirée, vous pouvez obtenir les renseignements et documents nécessaires auprès du bureau de la Sécurité publique de Val-de-Travers, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, (032 886 43 40 / [securitepublique.vdt@ne.ch](mailto:securitepublique.vdt@ne.ch)) ou également en consultant le site [www.sdis-valtra.ch](http://www.sdis-valtra.ch)

### Arrêté de circulation routière

Couvet, Foire du 25 octobre 2019

L'arrêté est disponible sur [www.val-de-travers.ch/page/arretes-et-avis-de-circulation](http://www.val-de-travers.ch/page/arretes-et-avis-de-circulation).

